

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'U.S. CAGNES NATATION SEPTEMBRE 2021 A JUIN 2022

- Absences :** Pour prévenir les entraîneurs en cas d'absence adhérents mineurs ou majeurs :
  - Appeler la piscine municipale au **04.93.73.28.28**,
  - Appeler le secrétariat du Club aux jours et heures de permanence au **04.93.20.19.49**
  - Adresser un mail à l'adresse suivante [usc.natation@wanadoo.fr](mailto:usc.natation@wanadoo.fr)Toute absence supérieure à deux semaines consécutives devra être justifiée.
- Retards :** Les horaires sont à respecter scrupuleusement. En cas de retard, les adhérents ne seront pas admis en cours. Les enfants sont pris en charge par les entraîneurs lorsqu'ils sont sur le bassin et non pas dans les vestiaires. Il vous est donc demandé de contrôler qu'ils se présentent bien sur le bassin. Les entraîneurs tiennent une fiche de présence que vous pouvez consulter si vous le souhaitez.
- Comportement pendant l'activité :**  
L'adhérent devra avoir un esprit associatif (respect, discipline, convivialité etc...) et respecter les consignes et procédures mises en place pour garantir la sécurité de tous. Le club se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne dont le comportement nuirait au bon déroulement des entraînements.
- Accès :** L'entrée à la piscine est règlementée par la mise en place d'un parlophone. L'accès à la piscine sera libre pendant le ¼ d'heure précédant le début du cours et sera fermé à l'heure de début du cours, afin de sécuriser les pratiquants.  
**Il est formellement interdit à toute personne étrangère au club d'accéder au bassin et sur la plage de la piscine, ainsi qu'aux vestiaires.**
- Sécurité vestiaires :**
  - Obligation de se déchausser avant d'entrer
  - Douche savonnée obligatoire avant l'entrée au bassin**Dans l'éventualité d'un besoin particulier ou de consignes émises par les autorités compétentes :** des protocoles d'application de règles (pass sanitaire ou autre...) pourront être mis en œuvre et devront être scrupuleusement respectés.  
En cas de perte ou de vol, le club décline toute responsabilité.
- Sécurité bassin :**
  - Port du bonnet obligatoire pour tous dans toutes les disciplines sans distinction d'âge
  - Port d'un maillot type slip de bain ou boxer de bain pour les adhérents masculins
- Fermeture :** Il peut arriver que la piscine soit fermée suite à un incident technique ou une alerte vigilance orange préfectorale : vérifiez avant de laisser vos enfants. La fermeture est affichée sur le panneau extérieur au portail. Dans la mesure du possible, le club diffuse l'information via le site internet [www.uscagnes-natation.fr](http://www.uscagnes-natation.fr) (hors périodes de maintenance ou de réfection) ou par mail aux adhérents.  
**Périodes de vacances :** l'information est affichée sur le panneau extérieur au portail, et/ou sur le site internet, et/ou diffusée par mail et/ou distribuée sous forme de notes pendant l'activité.
- Formalités :** L'adhérent participera au cours à condition d'être à jour des formalités d'inscription auprès du secrétariat du club (fiche de liaison, livret du licencié, fiche droit à l'image, dûment complétés et signés accompagnés d'une photo d'identité), après paiement intégral de sa cotisation et de sa licence.  
**Nouveaux adhérents majeurs :** présentation d'un certificat médical d'aptitude précisant la discipline pratiquée daté de moins de 3 mois le jour de l'inscription, valable 3 ans  
**Anciens adhérents majeurs :** Questionnaire de santé/sport dans les années intermédiaires (N+1 et N+2).  
**Adhérents mineurs :** Questionnaire spécifique santé/sport.  
**N.B Questionnaire santé/sport toutes catégories d'âge confondues :** En cas de réponse positive à une question, un certificat médical sera exigé  
**Règlements :** Les cotisations ECOLE DE NATATION, PERFECTIONNEMENT, ADULTES, NATATION ARTISTIQUE et SYNCHRO FORM sont annuelles et réglées en 3 chèques datés du jour de l'inscription et joints au dossier. Les 3 chèques correspondent aux 3 trimestres de la saison sportive.  
Les cotisations AQUAGYM et JARDIN AQUATIQUE sont à percevoir à la date de chaque renouvellement de trimestre effectif  
**Exception :** Cours supplémentaire d'aquagym du samedi : règlement à la séance au préalable
- Remboursement des cotisations en cas d'arrêt des cours :**  
En cas de trimestre non assumé par le club, faisant suite à des consignes des autorités compétentes, les chèques correspondants aux trimestres non effectués, seront restitués aux adhérents. **La licence reste due.**  
Tout autre motif (raisons personnelles et/ou médicales, changement d'avis, etc ...) ne donnera pas lieu à un remboursement.  
Aucun dégrèvement ne sera pratiqué. Aucun prorata ne sera appliqué sur le paiement des cotisations. En cas de réclamation, un courrier motivé devra être adressé par lettre recommandée avec Avis de Réception, au Bureau de l'US CAGNES NATATION.
- Section jardin aquatique :** seuls les parents (ou personnes civilement responsables de l'enfant) accompagnant l'enfant dans son activité pendant la durée de la séance, sont assurés par la licence de l'enfant et sont autorisés à se baigner avec lui. Tout autre accompagnant ne bénéficie pas de l'assurance et le club décline toute responsabilité en cas d'accident ou si un quelconque dommage de quelque nature que ce soit survenait. Compte tenu que nous ne pouvons procéder à des contrôles d'identité, la responsabilité du club ne saura être engagée en cas d'accident ou d'incident. **En raison de la limitation imposée des effectifs, il est exigé la présence d'un seul parent accompagnateur par enfant dans le bassin et dans l'enceinte de la structure. La nouvelle réglementation sanitaire impose la suppression du goûter.**

### AUTORISATION MAJEURS ou PARENTALE POUR LES MINEURS PERMETTANT L'EXPLOITATION ET LA DIFFUSION LEGALE DE L'IMAGE, DE L'IMAGE ANIMEE OU DU SON SAISON SPORTIVE 2021-2022

L'U.S.C Natation sera amenée au cours des années 2021/2022, directement, soit par l'intermédiaire d'un tiers ou d'un organisme autorisé par l'U.S.C Natation, à réaliser des vidéos et à prendre des photographies de vous-même à l'occasion des activités pédagogiques sportives (entraînements, rencontres amicales, compétitions, interclubs, fêtes des sections, forum du sport, téléthon, manifestations, fête des champions...).

Il ne s'agit pas de photographies ou vidéos individuelles mais de vues ou clichés montrant les adhérents en activité dans le cadre des programmes d'entraînements de la section concernée qui seront destinées à illustrer le quotidien Nice Matin, la presse locale, les journaux communaux, à être publiés sur le site Web de l'USC Natation ou sur tous supports et en tous formats y compris dans les réseaux informatiques de communication et/ou sociaux, et à être conservées à titre de mémoire.

Les photos et vidéos ou enregistrements ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

Les légendes accompagnant les photos et les vidéos ou enregistrements peuvent communiquer des informations comme les noms et prénoms susceptibles de vous identifier directement ou indirectement ou votre famille, uniquement dans le cadre des compétitions organisées sur site ou en déplacement extérieur.

Je soussigné(e) agissant en mon nom ou en qualité de responsable de l'adhérent(e) désigné(e) au recto

Déclare

Autoriser l'USC Natation dont le siège est sis Piscine Municipale Avenue Marcel Pagnol à Cagnes sur Mer, directement ou indirectement, à utiliser et reproduire les images prises de moi-même ou de l'adhérent(e) mineur(e) fixes et/ou animées, enregistrées lors des activités décrites ci-dessus.

L'U.S.C Natation a le droit d'utiliser ces images, vidéos et sons sur tous supports (papier, celluloid numériques, DVD, CD Rom et réseaux informatiques dans le cadre de la communication et de la promotion de la structure dans le monde entier par tous modes et procédés techniques connus ou inconnus à ce jour et en tous formats insérés ou non dans des documents ou fichiers audiovisuels ou informatiques comprenant des publi-reportages et des publi-rédactionnels qui sont des articles de publicités à présentation rédactionnelle, audiovisuelle, informatique via les ondes, les câbles, les satellites, les réseaux informatiques.

L'U.S.C Natation s'engage au respect des personnes photographiées, filmées ou dont la voix est enregistrée.

L'U.S.C Natation a le droit de conserver l'ensemble de ces documents, photos, vidéos sous forme de corpus pour des traitements historiques du club

Nom et prénom de l'adhérent(e) :

Fait à

le

Signature de l'adhérent(e) majeur(e) ou du responsable légal de l'adhérent(e) mineur(e)  
précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »